

--	--

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017

REUNION DES 27 ET 28 AVRIL

N° 2017/O1/019

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme FAGNI Muriel
au nom du Groupe « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Le décrochage scolaire

L'objectif de notre politique et votre souci, Madame la Conseillère en charge de la culture et de l'éducation, est d'élaborer et de conduire une politique régionale pour notre jeunesse.

Aujourd'hui l'insertion des jeunes sur le marché du travail reste très préoccupante, et une réflexion de fond sur le monde du travail est à envisager. Dans cette perspective, un groupe de travail a été mis en place. Il va s'atteler, dans un premier temps, à étudier l'impact du revenu universel au sein de notre collectivité.

Aujourd'hui, au sein du CREFOP vous avez mis en œuvre des séminaires dédiés à l'élaboration du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle, où est intégrée la problématique du décrochage ; ceci afin de définir un ensemble de dispositifs et les perspectives de formation.

Plusieurs pistes sont aujourd'hui connues, comme la semaine de la persévérance qui s'est déroulée du 6 février au 10 février, afin de mettre en lumière des actions dans le domaine de la prévention du décrochage scolaire.

Les jeunes sont souvent dans la précarité et sans qualification, parce que sortis tôt du système éducatif. Se crée ainsi un phénomène de récurrence des situations de chômage, avec des risques sociaux élevés.

L'implication de chaque représentant du monde professionnel et des centres de formation, est également très importante, afin de proposer une solution à chaque jeune en situation de décrochage.

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'équité du système éducatif. Elle nous concerne tous.

Une piste pourrait également être étudiée pour ces jeunes, en matière de formation. Ainsi, de la même manière que nous pouvons donner des jours de congés à des collègues de travail en difficulté, ne pourrait-on imaginer que l'on puisse transférer nos heures de formation non utilisées, à ces jeunes en difficulté, afin qu'ils puissent

bénéficiaire d'une formation adaptée ?

Cette idée serait certainement difficile à mettre techniquement en place. Car le législateur devrait modifier la loi. Mais il serait opportun de réfléchir ensemble, pour faire évoluer ce dispositif d'heures de formation non utilisées.

Madame la Conseillère, pour notre jeunesse, pourriez-vous nous indiquer si des réseaux, qui permettraient de garantir une meilleure cohérence et de gagner en lisibilité, comme de pouvoir coordonner l'ensemble des solutions avec l'Éducation Nationale, vont être mis en place ?